



Conseil Communautaire

jeudi 11 juillet 2013

18 heures

Etaient présents :

Alain FALGAYRAS. Claude LAPORTE. Monique PONS. Jean PUEYO. Jean-Luc DEPRINCE. Christian MAILFERT. Alain CARRERE. Pierre MELLAC. Delphine BARRA. Gérard FAURE. Francis SEGAUD. Francis DUILHE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Bernard DIANA. Rémy THAU. Michel BAQUE. Marcel GASQUET. Michel MIRAMONT. Marie-Christine CARETTE. Francis GARRIGUES. Yves MEILHAN. Marie-Rose FALGAYRAS. Christian CONSTANTIN. Claude BUSO. André AUZERIC. Jean RIEUNEAU. Patrick PRADINES. Séverin BEAUDONNET. Serge FORLAY. Paul DARPARENS. René GIAVARINI. Yves NEGRE. Michel DELBREIL

Etaient absents, excusés ou non représentés :

Alain GAUSSENS. Nicole JOUGLAR. Maurice SEIGNERON. Frédéric DELAHAYE. Michèle CALMEJANE. Jean-Luc ISSANCHOU. Henri SOULIES. Maurice RAMIREZ. René THAU. Jean Claude BOSC. Emilien ROUCOLLE. Michel BORGOLOTTO.

Participaient également :

Isabelle PONTAC : Comptable CCLTG, Sandrine CHAMPIE : Chargée de mission, Alex AVENSAC : Contrôleur CCLTG, Isabelle PRETE : secrétaire CCLTG.

Ordre du jour :

- ◆ Démarche de l'Etat : habitat atypique sur le territoire. Intervention de Véronique DELPECH (DDT82)
- ◆ Attribution d'une dotation de solidarité communautaire à la Commune de Beaumont pour financer le COSEC : 108 346 €
- ◆ Demandes de subventions (cf doc.)
- ◆ Décisions modificatives (cf doc.)
- ◆ OPAH : subventions (cf doc.)
- ◆ ORCA : aide à la modernisation phase 2 Cristel Coiffure 7 687.91 €
- ◆ ORCA : phase 3 nouveau plan de financement (cf doc.)
- ◆ Maison de santé pluri professionnelle : consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- ◆ Haut débit : consultation délégation de service public (DSP) réseau CCLTG
- ◆ Multi-services à Larrazet : prise de compétence (cf doc.)
- ◆ Petite enfance : clarification des statuts (cf doc.)
- ◆ Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à compter du 01/09/2013 suite à réussite examen professionnel
- ◆ Questions diverses.

DOCUMENT JOINT A LA CONVOCATION

Demandes subventions

- Foot Lavit.....1910 €
- Foot Sérignac.....1910 €
- Foot Larrazet.....1910 €
- « Bien vivre à Gramont »..... 500 €
- Les amis de Lachapelle..... 1 500 €
- DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) accompagnement de St Joseph, Lestonnac, Ste Lucile 2 journées x 950 € : diagnostics des établissements scolaires

Décisions modificatives

- Extension du réseau Haut débit + 31 000 €
34 000 € prévus au BP 2013 soit un total de 65 000 € à financer par l'emprunt.
- Amortissement : +9 100 € (ajustement de crédits)

Multiservices à Larrazet : Proposition de modification de statuts.

Compétences obligatoires – développement économique : création d'établissements à vocation économique et commerciale d'intérêt communautaire : est d'intérêt communautaire la requalification de la maison de retraite située sur la Commune de Larrazet : création d'un multiservices, d'un local pour profession libérale et de locaux commerciaux.

Petite enfance : clarification des statuts

Création, entretien et fonctionnement des équipements liés à la petite enfance. Sont considérés comme d'intérêt communautaire les équipements existants suivants :

- L'établissement multi-accueil (EMA) situé à Beaumont de Lomagne
- Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)
- Le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)

Monsieur le Président donne la parole à Madame Véronique DELPECH de la Mission Interministérielle du logement au service Urbanisme Habitat et Rénovation Urbaine, invitée pour expliquer la démarche de l'Etat concernant la situation du logement atypique sur le territoire.

Il s'agit aujourd'hui de mener une enquête afin de recenser le logement atypique sur notre territoire.

Pour ce faire, il est distribué à chaque délégué un questionnaire et un tableau récapitulatif à compléter et à retourner à la Communauté de Communes. Une synthèse du pré-repérage sera réalisée et restituée aux élus.

Dotation de Solidarité Communautaire DSC

MODE D'EMPLOI

- Le principe de répartition fixé par le Conseil Communautaire (majorité des 2/3)
- En tenant compte **prioritairement et obligatoirement de 2 critères** :
 - l'importance de la population
 - Potentiel fiscal par habitant
 - Autres critères au choix du Conseil Communautaire

Mode d'évolution de la D.S.C.

Totale liberté dans la fixation de la D.S.C. :

- ✓ Peut être défini de façon pluriannuelle avec évolution indexée (ex. sur la variation du produit de T.P.)
- ✓ Ou décidé chaque année

Attention : la D.S.C. influe directement sur la Dotation Globale de Fonctionnement car déductible du Coefficient d'Intégration Fiscale (N+2)

Institution de la D.S.C. pour Beaumont

- Réhabilitation du gymnase du collège
DESPEYROUS (COSEC¹) : 108 346 €
- Population Bt² : 3 809 hbts
- Potentiel fiscal par hbt Bt : 493.37 €

Potentiel fiscal moyen CCL82 : 430.19 €

Potentiel fiscal moyen national : 764 €

- Autres critères : Projet intéressant l'ensemble
des Communes membres

¹ Complexe Omni Sports Evolutif Couvert

² Beaumont de Lomagne

Remarques

Mr RIEUNEAU souhaite savoir si les associations peuvent utiliser gratuitement le COSEC.

Mr le Président répond que le COSEC est mis gratuitement à disposition des associations. Le fonctionnement de ce complexe est financé par la commune de Beaumont.

Délibération du Conseil Communautaire : vote à l'unanimité

OPAH

Nom du propriétaire	Adresse du logement		MONTANT SUBVENTIONNE	SUBVENTION ANAH	SUBVENTION FART ASE	Montant participation CCLTG	TOTAL DES SUBVENTIONS
PROPRIETAIRES OCCUPANTS							
Dolorès BERMEJO	16 rue Henry Dunant 82500 BEAUMONT DE L.		43 327.00 €	21 663.50 €	2 100.00 €	250 €	24 013.50 €
Bertrand LAFFONT	29B rue de la République 82500 BEAUMONT DE L.		13 272.00 €	3 318.00 €	2 100.00 €	250 €	5 668.00 €
Gilles BRINGAY	St Sève d'En haut 82500 FAUDOAS		11 843.00 €	2 960.75 €	2 100.00 €	250 €	5 310.75 €
Renée et André SAINT LARY	5 Vieux Chemin de Sérignac Lotissement de la Bourdette 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE		9 512.00 €	3 329.20 €	2 100.00 €	250 €	5 679.20 €
PROPRIETAIRES BAILLEURS							
André MONBRUN	62 Rue Camille Carrié 82500 BEAUMONT DE L.		51 857.00 €	18 149.95 €		5 186 €	23 335.95 €
TOTAL				49 421.40 €	8 400.00 €	6 186 €	64 007.40 €

Délibération du Conseil Communautaire : vote unanimité

Demandes tardives subventions

- Foot Lavit.....1910 €
- Foot Sérignac.....1910 €
- Foot Larrazet.....1910 €
- « Bien vivre à Gramont »..... 500 €
- Les amis de Lachapelle..... 1 500 €
- DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) accompagnement
St Joseph, Lestonnac, Ste Lucile
2 journées x 950 € : diagnostics des
établissements scolaires

En ce qui concerne la demande de subvention de l'association « Les Amis de Lachapelle », Monsieur le Président précise que cette association connaît des difficultés financières pour maintenir le poste de la personne chargée d'effectuer les visites de l'Eglise.

Il est important d'aider financièrement cette association qui contribue à sensibiliser le public à la richesse du patrimoine grâce au maintien de l'Eglise.

Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) :

Monsieur le Président explique que la poussée démographique du Tarn et Garonne avec la création d'établissements scolaires comme le collège à Verdun interpellent le collège St Joseph, l'école Maternelle et Primaire Ste Lucile et le Lycée Lestonnac de Beaumont quant à leur devenir.

Aussi, la Communauté de Communes et le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) souhaite engager un diagnostic permettant à ces structures d'éclairer leur pilotage pour diversifier leur zone de chalandise afin de mieux appréhender l'avenir.

Remarques :

Mr RIEUNEAU et Mr CARRERE s'interrogent sur la pertinence de cet accompagnement. En effet, il est normal que les élèves provenant de Verdun soient scolarisés sur Verdun.

Mr DEPRINCE rajoute que d'autres structures peuvent également solliciter un accompagnement. Ce qui peut laisser la porte ouverte à d'autres demandes.

Monsieur le Président explique que ces établissements privés jouent un rôle économique important sur notre territoire.

Délibération du Conseil Communautaire : vote unanimité

Décisions modificatives

- Extension du réseau Haut débit + 31 000 €
34 000 € prévus au BP 2013 soit un total de
65 000 € à financer par l'emprunt.
- Amortissement : +9 100 € (ajustement de crédits)

ORCA 2

- Subvention Cristel Coiffure : 7 687.91 € montant des travaux
réalisé 38 440 €
Etat, Région, CCLTG (3% des travaux)

Remarque :

En ce qui concerne le haut débit, Monsieur le Président précise que l'année prochaine l'ensemble des communes de la CCLTG pourrait être raccordées à notre réseau haut débit.

Délibération du Conseil Communautaire : vote unanimité

Nouveau plan de financement ORCA 3

Plan de financement prévisionnel phase 3 ORCA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE

A- Budget par action

Partenaires / Actions	Période	Coût total en euros HT	Etat	Région	Département	CCLTG	C.C.I C.D.M.A	Vis Ta Lomagne	Profes-sionnels
Action 1 : Se doter des structures indispensables à la mise en œuvre d'un plan d'action collectif									
Poste animatrice mi-temps	100% Phase 3	20 000 €	37.5% 7 500 €	25% 5 000 €		27.5% 5 500 €		10% 2 000 €	
Total		20 000 €	7 500 €	5 000 €	0 €	5 500 €	0 €	2 000 €	
Action 3 : Se doter d'outils commerciaux collectifs et communautaires durables									
Chèques cadeaux	100% Phase 3	2 000 €	15% 300 €	25% 500 €	10% 200 €	40% 800 €		10% 200 €	
Carte de fidélité	100% Phase 3	13 000 €	15% 1 950 €	25% 3 250 €	10% 1 300 €	45% 5 850 €		5% 650 €	
Guide commerces artisanat	100% Phase 3	4 000 €	15% 600 €	0% 0 €	10% 400 €	70% 2 800 €		5% 200 €	
Total		19 000 €	2 850 €	3 750 €	1 900 €	9 450 €		1 050 €	
Action 4 : Conforter le programme d'animation commerciale									
Animation	100% Phase 3	15 000 €	15% 2 250 €	15% 2 250 €	30% 4 500 €	25% 3 750 €		15% 2 250 €	
Communication	100% Phase 3	15 000 €	15% 2 250 €	19% 2 850 €	30% 4 500 €	1% 150 €	20% 3 000 €	15% 2 250 €	
Total		30 000 €	4 500 €	5 100 €	9 000 €	3 900 €	3 000 €	4 500 €	
Action 5 : Favoriser la synergie avec les professionnels locaux s'adressant à une clientèle d'étape ou de séjour									
Favoriser la synergie inter acteurs	Phase 3	Inclus budget d'animation économique							
Communication et accueil Educ'Tour	100% Phase 3	1 500 €	15% 225 €	0% 0 €	0% 0 €	70% 1 050 €		15% 225 €	
Total		1 500 €	225 €	0 €	0 €	1 050 €		225 €	
Action 6 : Lutter contre les ruptures commerciales et moderniser les points de vente									
Bourse des locaux vacants	100% Phase 3	5 000 €	30% 1 500 €	0% 0 €	0% 0 €	55% 2 750 €	15% 750 €		
Modernisation des entreprises	100.00%	80 000 €	10% 8 000 €	10% 8 000 €	0% 0 €	10% 8 000 €			70.00% 56 000 €
Total		85 000 €	9 500 €	8 000 €	0 €	10 750 €	750 €	0 €	56 000 €

B- Budget global proposé

Budget	Coût total en euros HT	Etat	Région	Département	CCLTG	C.C.I C.D.M.A	Vis Ta Lomagne	Profes-sionnels
Phase 3	155 500	24 575	21 850	10 900	30 650	3 750	7 775	56 000
%		15.80%	14.05%	7.01%	19.71%	2.41%	5.00%	36.01%

Délibération du Conseil Communautaire : vote unanimité

- Maison de Santé Pluri-Professionnelle : consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Haut débit : consultation délégation de service public du réseau de la CCLTG
- Multiservices à Larrazet : Proposition de modification de statuts.

Compétences obligatoires – développement économique : création d'établissements à vocation économique et commerciale d'intérêt communautaire : est d'intérêt communautaire la requalification de la maison de retraite située sur la Commune de Larrazet : création d'un multiservices, d'un local pour profession libérale et de locaux commerciaux.

Remarques :

Maison de santé pluri-professionnelle à Beaumont :

Monsieur le Président explique que les négociations concernant l'achat du parking de casino sont en cours. Le service des Domaines a été consulté pour évaluer le prix du terrain.

Madame Marie-Christine CARETTE souhaite connaître les professionnels de santé intéressés pour intégrer la Maison de santé.

Monsieur le Président répond qu'à ce jour se sont positionnés 2 ou 3 médecins généralistes, des paramédicaux (sage-femme, podologue, (ophtalmologue), dentiste, orthophoniste, kinésithérapeutes), laboratoire ; infirmières non positionnées à ce jour.

Délibération du Conseil Communautaire : vote unanimité

Multiservices à Larrazet :

Monsieur le Président explique qu'il a rencontré un couple intéressé pour ouvrir un multiservices à Larrazet. Il est déjà commerçant sur Toulouse.

Ce multiservices s'étendrait sur une surface de 155 m² avec deux locaux commerciaux (superficie de 50 m²).

Monsieur le Président donne la parole à Mr DANGAS qui souhaite intervenir.

Monsieur DANGAS est satisfait de la création d'un multiservices sur Larrazet mais il fait part de sa crainte quand à l'entretien de la surface restante du bâtiment (2000 m²).

Il demande l'ouverture d'un débat argumenté sur le projet de la création d'un hôtel-restaurant sur Larrazet.

Monsieur le Président répond que ce projet ne peut pas être discuté étant donné que 6 communes se sont prononcées contre dont Beaumont qui par son droit de veto stoppe provisoirement le projet.

Monsieur DEPRINCE précise que Monsieur le Préfet lui aurait rapporté que ce vote portait non pas sur les aides à solliciter mais sur la prise de compétence par la Communauté de Communes pour la création d'un hôtel-restaurant sur Larrazet.

Madame Delphine BARRA propose que les services de la Communauté de Communes représentent le projet devant les conseillers municipaux.

Mr Alain CARRERE s'inquiète des frais de fonctionnement engendrés sur le long terme par un tel projet.

Madame PONS préconise une étude des besoins sur la Communauté de Communes.

Au vu du débat, Monsieur le Président décide de remettre à une date ultérieure la décision concernant la proposition de modification de statuts pour le Multiservices à Larrazet.

- Petite enfance : clarification des statuts :

Actions en faveur de la petite enfance :

Création, entretien et fonctionnement des équipements liés à la petite enfance. Sont considérés comme d'intérêt communautaire les équipements existants suivants :

- L'établissement multi-accueil (EMA) situé à Beaumont
- Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- Le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)

Délibération du Conseil Communautaire : vote unanimité

- Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2013

Délibération du Conseil Communautaire : vote unanimité

Questions diverses

Contrôle assainissement non collectif

Monsieur le Président informe les délégués que 40 dossiers ont été déposés auprès de l'Agence Adour-Garonne pour 2013. Certaines personnes sont susceptibles d'obtenir une aide supplémentaire de l'ANAH.

Demande école de foot de Beaumont

Monsieur le Président explique que l'école de foot de Beaumont a sollicité la Communauté de Communes pour bénéficier du transport à la demande lors des entraînements au même titre que les écoles de foot de Sérignac, de Lavit et de Larrazet.

Information de Mme Karine REY, Trésorière

Dans le cadre de la modernisation et de l'amélioration de la gestion publique locale, la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche visant à accroître le service rendu à l'utilisateur et l'efficacité des circuits comptables et financiers par la mise en place du protocole PES, le paiement en ligne.

Appel à projet Pays Garonne-Quercy-Gascogne

Monsieur le Président informe les délégués que s'ils souhaitent présenter des projets sous maîtrise d'ouvrage communale, ils doivent contacter Sandrine CHAMPIE à la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Monsieur le Président invite les membres présents à prendre le verre de l'amitié.

Le Président, Francis GARRIGUES

